

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

**Étaient présents** : M. MATT, MME DELAVOIX, M. PIERRON, MME ROCH, M. RODET, MME RIESENMEY, Maires adjoints, M. GAK, M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. LEHMANN, MME LOISEL, MME NOEL, M. GOUSSEFF, MME BESANÇON et M. MONGUILLON formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : MME MILLER par M. PIERRON, M. BRETON par M. MATT, M. JOSSERAND par M. MONGUILLON et MME MONCHANIN par M. GOUSSEFF.

**Absent excusé** : M. PICARD.

**Absents** : MME BETTI, MME DEBLEDS, M. DEVILLIERS, MME ODERMATT et MME BOUTRIN.

Madame Martine DELAVOIX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence pour Madame Lechevallier, citoyenne d'honneur de la commune d'Egry, décédée le 9 mai dernier.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2016-012-1 du 23 mars 2016 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Décision n°2018-019-3 du 12 mars 2018** portant passation d'un contrat pour l'entretien et la maintenance de l'ascenseur du Centre Culturel sis 1 rue des Écoles.

**Décision n°2018-020-14 du 13 mars 2018** portant passation d'une action de formation « CACES catégories 1B et 3B ». **Décision n°2018-021-14 du 16 mars 2018** portant fixation de la rémunération du commissaire enquêteur, désigné dans le cadre de deux enquêtes publiques.

**Décision n°2018-021-14 du 16 mars 2018** portant fixation de la rémunération du commissaire enquêteur, désigné dans le cadre de deux enquêtes publiques.

**Décision n°2018-022-14 du 19 mars 2018** portant passation d'une action de formation « Habilitation électrique BS-BE manœuvre ».

**Décision n°2018-023-3 du 19 mars 2018** portant passation d'un contrat de mission de coordination et protection de la santé pour des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jules Michelet.

**Décision n°2018-024-3 du 19 mars 2018** portant passation d'un contrat de mission de contrôle technique pour des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jules Michelet.

**Décision n°2018-025-3 du 19 mars 2018** portant passation d'un marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin, agrément d'un sous-traitant.

**Décision n°2018-026-3 du 22 mars 2018** portant passation de l'avenant n°1 au marché pour l'achat de produits et matériels d'entretien.

**Décision n°2018-027-12 du 26 mars 2018** portant fixation du tarif pour la visite guidée intitulée « Invalides Secrets » Hôtel des Invalides – Musée de l'Armée, organisée le lundi 30 avril 2018 par la Commission des Affaires Culturelles.

**Décision n°2018-028-12 du 26 mars 2018** portant fixation du droit d'inscription des participants à l'évènement « Les p'tites pattes aglatiennes » organisé par la commune d'Egry, le 25 mars 2018.

**Décision n°2018-029-3 du 16 avril 2018** portant marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin, délégation de paiement.

**Décision n°2018-030-12 du 20 avril 2018** portant passation d'une convention intercommunale concernant les dépenses engagées en commun et la mise ne place de la fête de la peinture rapide 2018.

**Décision n°2018-031-15 du 23 avril 2018** portant réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel de Paris et d'Île de France.

**Décision n°2018-032-3 du 26 avril 2018** portant passation d'un marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin, agrément d'un sous-traitant.

**Décision n°2018-033-3 du 26 avril 2018** portant passation d'un marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin, agrément d'un sous-traitant.

**Décision n°2018-034-15 du 26 avril 2018** portant réalisation d'un prêt relais auprès de la Banque Postale.

**Décision n°2018-035-1 du 2 mai 2018** portant fixation d'un droit de stationnement pour les exposants participant au « marché des saveurs » organisé par la Commission Fêtes et Cérémonies.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de carburant et prestations associées par carte accréditives en station-service et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un A.C.F.I. (Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la Sécurité) avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'inspection santé et sécurité au travail,

**FIXE** à quatre le nombre de représentants du personnel titulaires et à quatre le nombre de représentants du personnel suppléants au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Commune et du C.C.A.S,

**PREND ACTE** du bilan des formations des élus locaux pour l'année 2017,

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2017,  
**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2017,  
**APPROUVE** le compte administratif principal de l'exercice 2017,

<b>Résultat 2017</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Cumulé</b>
Recettes	5 710 396.84	2 117 986.93	7 828 383.77
Dépenses	5 824 837.54	1 821 195.64	7 646 033.18
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-114 440.70</b>	<b>296 791.29</b>	<b>182 350.59</b>
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 660 884.25	-472 699.39	1 188 184.86
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 546 443.55</b>	<b>-175 908.10</b>	<b>1 370 535.45</b>
<i>Restes à réaliser recettes</i>		281 232.00	
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		687 009.05	
Besoin ou excédent de financement		<b>-581 685.15</b>	
Affectation 1068	582 000.0		
	0		
<b>Report 2018</b>	<b>964 443.55</b>		

**AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- Affectation 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 582 000,00 €
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) 964 443,55 €

**PREND ACTE** de la présentation du rapport du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2017,  
**APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal de l'exercice 2018.

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire donne des informations sur l'état d'avancement des travaux en cours sur la commune :

- Ecole maternelle Alphonse Daudet : tout se passe bien,
- F.P.L : ce chantier est difficile car il regroupe de nombreux sous-traitants. Monsieur le Maire a demandé à ce que l'extérieur soit laissé libre au 31 mai afin d'organiser au mieux la Fête des Loups qui se tiendra les 2 et 3 juin prochains. En ce qui concerne les galas, celui de l'A.S.E. a été reporté au mois de septembre, à leur demande. Par contre pour celui du C.L.C.E., pas de report possible, de même pour les spectacles de fin d'année des écoles. La municipalité met tout en œuvre pour assurer le suivi des travaux. Les problèmes techniques s'enchaînent; ils sont réglés au fur et à mesure mais cela retarde la réalisation de manière regrettable,
- Monsieur le Maire indique que la commission de sécurité, pour ces deux premiers chantiers, devra passer très rapidement afin d'obtenir l'autorisation nécessaire à l'accueil de public,
- Maison médicale : pour ce chantier, seules deux entreprises interviennent, ce qui facilite les échanges et le travail. Les travaux vont commencer dans quelques jours pour se finir en juillet,
- Ecole Jules Michelet : les deux entreprises sont désignées, les échafaudages côté habitations seront installés la semaine précédant la fin des cours. Le marché stipule que les travaux doivent être terminés avant la rentrée scolaire de septembre 2018, tandis qu'une des entreprises stipule, avant même de commencer, qu'elle est fermée tout le mois d'août. Malgré qu'elles aient obtenu le marché, il n'est pas normal que les entreprises ne tiennent pas leurs engagements.

Madame Riesenmey rappelle que ce week-end (26 et 27 mai 2018) se tiendra la Fête du Lac avec de nombreuses activités familiales ainsi qu'un marché des saveurs.

Monsieur le Maire indique que le dimanche 27 mai à 11h, se déroulera une cérémonie « Journée nationale de la Résistance » devant le monument aux morts avec notamment un hommage rendu à Madame Paulette Lechevallier, ancienne résistante et déportée durant la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale.

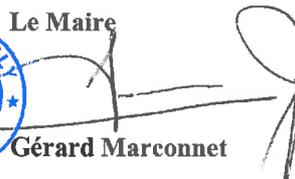
Il informe également que des travaux sont en cours sur la commune afin d'installer la fibre, qui verra le jour en 2020 à Egly.

Madame Besançon demande s'il est possible d'espacer un peu plus les festivités du Lac et la Fête des Loups. Monsieur le Maire explique que cette année, les organisateurs étaient contraints par le calendrier mais que le nécessaire sera fait pour les années à venir afin d'éviter deux grandes manifestations deux week-ends de suite.

Monsieur le Maire informe que les prochains conseils municipaux se tiendront les mercredi 27 juin et jeudi 20 septembre 2018.

La séance est levée à 22 heures 20

Fait à Egly, le 24 mai 2018

Le Maire  
  
**Gérard Marconnet**

